

# TRAVAIL ETRANGER ET OUTRE MER

Fiche FAST n° **16.11.17** | (30/11/2017)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

## Description de l'activité



- Le travail à l'étranger peut se faire dans le cadre :
  - d'une expatriation de longue durée, pouvant dépasser une à plusieurs années ; le salarié est seul ou accompagné de sa famille
  - d'une mission, avec des rotations régulières en alternance, avec des durées variables (mensuelle, semestrielle...)
  - de déplacements courts, périodiques ou occasionnels ; certains salariés peuvent, du fait de leur métier, y être préparés ; d'autres peuvent y être contraints à l'improviste.
- Le voyage se fait généralement en avion ; les trajets ou transferts sur place peuvent se faire en véhicule tout-terrain, en bateau, en hélicoptère,...
- Les conditions d'hébergement sont variables : hôtel, logement chez l'habitant, base-vie à proximité immédiate du site industriel, appartement meublé dans une résidence pour expatriés ou villa confortable.
- Le salarié travaillant à l'étranger peut occuper un poste d'encadrement, technique ou

opérationnel.

- Le lieu de travail peut se situer dans une capitale ou un grand centre urbain, en zone désertique, en brousse, sur une plateforme off-shore, en altitude.
- Les collectivités et territoires d'outre-mer (Com et Tom) concernées sont :
  - Nouvelle-Calédonie
  - Polynésie Française
  - Saint-Barthélemy
  - Saint-Martin (partie française)
  - Saint-Pierre-et-Miquelon
  - Terres australes et antarctiques françaises (statut particulier)
  - Wallis-et-Futuna
- Départements d'outre-mer (Dom) concernées sont :
  - Guadeloupe
  - Guyane
  - Martinique
  - Mayotte
  - Réunion

## **Exigences**

- Capacité Réflexion /Analyse
- Déplacement étranger (expatriation)
- Charge mentale
- Horaire de travail : horaire irrégulier, astreinte, heures supplémentaires, travail posté (plateforme offshore), décalage horaire
- Sens Responsabilités
- Travail en Equipe
- Travail en milieu isolé (chantier isolé : forage pétrolier)
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail en altitude

## **Accident du travail**

- Risque routier : accident trajet (déplacement sur des pistes), mission (aérien, maritime, route, piste)
- Contact avec animal/rongeur/insecte: morsure, piqûre et souillure par déjection animale
- Violence physique : instabilité pays(Travail à l'étranger)
- Travaux rayonnement non ionisant : exposition rayonnement solaire

## Nuisances

- Agents biologiques : tétanos, polio, diphtérie, fièvre jaune, hépatites A et B, typhoïde (méningo encéphalite A & C, rage, encéphalites à tiques / japonaises, paludisme, dengue et autres arboviroses, mycoses cutanées, ecto et endo parasitoses...)
- Nuisances spécifiques au site
- Nuisances spécifiques au poste de travail
- Rayonnement non ionisant : ultraviolets d'origine solaire
- Température Extrême

## Maladies professionnelles

- Pathologies spécifiques au poste de travail

## Actions préventives

### Mesures organisationnelles

- DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUE) : établi par l'employeur en liaison avec le médecin du travail et tenant compte des modalités de voyage et de déplacement sur place (permettant la récupération du voyage, l'acclimatation et l'adaptation en début de séjour), de la situation sanitaire du pays d'accueil et des conditions de vie sur place, du poste de travail et des caractéristiques du chantier ; recherches documentaires (Institut National de Veille Sanitaire par exemple) ; informations sur les risques locaux : prise d'informations sur place auprès des autorités et des guides.
- INSTALLATION DE CHANTIER, CANTONNEMENT, BASE VIE, HYGIENE.
- RISQUE BIOLOGIQUE : habitation climatisée avec fenêtres et portes protégées par des moustiquaires imprégnées, diffusion pluriquotidienne d'insecticide dans l'atmosphère (aérosols, diffuseurs électriques). Si ces conditions ne sont pas remplies, moustiquaire en bon état, soigneusement bordée et préalablement imprégnée d'insecticide.
- ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS, des soins d'urgence sur place ainsi que des rapatriements sanitaires ; souscription d'une assurance rapatriement et hospitalisation (attention aux exclusions liées à l'état de santé du voyageur avant voyage ; examiner attentivement les garanties).
- TEMPÉRATURE EXTRÊME
- LOCATION DE MATÉRIELS ET D'ENGINS : véhicules de location en bon état.

### Mesures techniques

- ALERTE CANICULE : peut être transposée dans les pays où la chaleur est intense ; limiter ses activités durant les 24 heures suivant l'arrivée ; porter des vêtements amples et légers

en coton ; protection cutanée par application répétée de crèmes écran total ; port de lunettes de soleil et de chapeau ; éviter les produits photo sensibilisants (déodorants, cosmétiques, médicaments) ; boire régulièrement et abondamment des boissons non alcoolisées en bouteille

- TRAVAIL AU FROID : Port de vêtements de protection légers et secs, de sous-vêtements en coton soie ou laine changés souvent, d'une double paire de chaussettes (soie coton ou laine), de chaussures ou bottes fourrées, de gants fourrés (à doigts séparés si tâches manuelles, doublés par des gants de soie par grand froid). Alimentation riche en vitamine C, en graisses et en sucres. L'alcool est à éviter.

## **Mesures humaines**

- FORMATION INFORMATION DES RISQUES SANTE/SECURITE DES SALARIES
- INFORMATION / SENSIBILISATION SECURITE ROUTIERE : conduite très prudente tenant compte du sens de circulation locale ; port du casque en moto ; éviter de prendre la route de nuit.
- HYGIENE CORPORELLE / ALIMENTAIRE (en particulier des plis et des orteils) : changement quotidien du linge de corps et des chaussettes ; repassage du linge ; ne pas marcher pieds nus ; ne pas se baigner en eau douce ; éviter de s'allonger et de dormir à même le sol ; ne pas approcher ni caresser les animaux ; secouer les chaussures avant de les mettre ; ouvrir complètement le lit avant d'y rentrer. Péril fécal: se laver les mains avant toute manipulation d'aliments et après passage aux toilettes ; ne prendre que des boissons en bouteilles encapsulées ; éviter les glaçons et les glaces ; ne pas consommer de crudités ou les préparer soi-même avec de l'eau traitée ; laver et éplucher soi-même les fruits ; ne consommer les viandes/poissons que très cuits et servis encore chauds. Eau alimentaire : (boisson, brossage dentaire, lavage des aliments) rendue potable par filtration désinfection ou ébullition 20 minutes et conservée dans des récipients propres et désinfectés.
- INFORMATION HYGIENE DE VIE: pour le décalage horaire : repos, tenue confortable, alimentation légère, pas d'alcool, dormir si vol de nuit. A l'arrivée, se synchroniser avec l'heure locale, adopter immédiatement les horaires de sommeil / repos du pays hôte, dormir le plus possible la première nuit; contre les piqûres de moustiques : éviter de sortir la nuit ; sinon porter des vêtements clairs longs amples, serrés aux extrémités et imprégnés d'insectifuges et s'enduire les parties découvertes du corps avec des produits répulsifs en évitant les muqueuses et les plaies ;utiliser une chimio prophylaxie anti palustre adaptée à la destination (zones de résistances) et à la saison, maintenue au retour (1 à 4 semaines selon le médicament employé) ; auto traitement de réserve.
- FORMATION AUTRES RISQUES SPECIFIQUES: maladies infectieuses et parasitaires (y compris sexuellement transmissibles) ; voyage en avion : risque thromboembolique, formation à l'observance de la chimioprophylaxie éventuelle
- FORMATION/RECYCLAGE SST (Sauveteur Secouriste du Travail) : mode d'emploi de la trousse à pharmacie du voyageur : adaptée à la destination, aux conditions et à la durée de séjour : médicaments d'urgence, matériel de soins et de pansements, cosmétiques et produits d'hygiène. Si traitement en cours, conserver sur soi pendant le voyage un lot des remèdes concernés et prévoir éventuellement une provision médicamenteuse pour le

séjour.

## **Mesures spécifiques**

En lien avec les pathologies des vols aériens longs courriers

→ [http://medecinetropicale.free.fr/cours/pathologie\\_vol.pdf](http://medecinetropicale.free.fr/cours/pathologie_vol.pdf)

## **Surveillance médicoprofessionnelle**

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

## **Mot-clés**

DEPLACEMENT, EXPATRIE, MISSION, RISQUE BIOLOGIQUE, VOYAGE